

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité

Supplément au n° 357 | Mai 2018

Édito

Décentralisation en danger

Unis pour l'avenir de tous les territoires



C'est un mouvement récurrent de recentralisation qui touche les territoires aujourd'hui. Depuis les grandes lois de 1982, l'État donnait le sentiment d'établir peu à peu un dialogue plus équilibré et plus juste avec les collectivités locales et en particulier les communes.

Mais la première Conférence nationale des territoires de juillet dernier annonçait un surprenant revirement dont nous prenons peu à peu la mesure. Alors que les collectivités ont une place stratégique dans le rapport entre l'État et les citoyens, celui-ci ne semble cesser de vouloir les entraver.

En association avec l'Assemblée des départements de France et Régions de France, l'AMF a souhaité faire entendre sa voix lors d'une conférence de presse le 10 avril, pour dénoncer les faux-semblants de la concertation entre les collectivités et l'État. Les pactes financiers qu'il leur impose témoignent d'une grave méconnaissance des finances locales et empêcheront d'assurer les services attendus par les citoyens. Pire encore, la volonté parfaitement rétrograde de placer le budget des collectivités sous le contrôle préalable des préfets témoigne de cette recentralisation latente qui nous inquiète vraiment.

Malheureusement, ce ne sont là que quelques exemples de ce vaste mouvement pernicieux pour les territoires, les communes et les élus, lesquels sont gagnés par un sentiment d'abandon. Leur action est présentée tantôt comme inefficace, tantôt comme dispendieuse, alors même que les collectivités contribuent largement à réduire la dette de la France. Elles méritent indéniablement d'être traitées avec considération.

Aussi l'AMF s'engage-t-elle résolument contre ces manœuvres et demande un dialogue établi sur des bases saines et respectueuses de l'autonomie des collectivités locales qui a fait ses preuves au cours des dernières décennies.

FRANÇOIS BAROIN



RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Garantir la place et le rôle de la commune

Le Bureau de l'AMF a adopté, le 7 février dernier, une série de propositions dans la perspective du débat sur la révision constitutionnelle. Certaines propositions relèvent de la modification de la Constitution, d'autres de la modification de la loi organique du 29 juillet 2004.

L'AMF demande la constitutionnalisation de la clause générale de compétence de la commune et le rappel de l'action du maire au nom de l'État. À cet effet, l'AMF souhaite que la commune fasse l'objet d'une mention spécifique dans la Constitution au regard des principes auxquels l'Association est particulièrement attachée pour l'exercice des compétences : la libre-administration, la subsidiarité, l'égalité et la non-tutelle entre collectivités territoriales.

L'AMF veut garantir la liberté de candidature aux mandats locaux, toute limitation du cumul des mandats dans le temps constituant une atteinte grave à la liberté de l'électeur et des conseils municipaux. Sans remettre en cause la nécessité du renouvellement, elle regrette que cette disposition sanctionne l'expérience acquise.

L'AMF souhaite que soit conforté le pouvoir d'expérimentation et d'adaptation, même si, conformément à l'avis du Conseil d'État de décembre 2017, les évolutions pourraient être à la marge. En matière d'expérimentation, les collectivités n'ont pas été en mesure de s'approprier les dispositifs prévus par la Constitution ; il importe dès lors

de lever les contraintes et de sortir du principe selon lequel à son issue, la mesure est soit généralisée soit abandonnée.

L'AMF est également favorable à ce que les possibilités d'un exercice différencié des compétences (dérogation ou adaptation) soient assouplies afin de donner davantage de liberté aux communes et aux EPCI.

L'AMF maintient sa demande de réécrire la définition des ressources propres des collectivités qui doivent reposer sur des recettes dont elles maîtrisent l'évolution.

L'AMF propose ainsi de revoir la définition de l'article 3 de la loi organique du 29 juillet 2004, prise en application de l'article 72-2 de la Constitution, relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales. Cette modification concernerait la définition du produit des impositions de toutes natures constituant les ressources propres des collectivités. Les impositions de toutes natures seraient ainsi celles dont la loi autorise les collectivités territoriales à fixer l'assiette, le taux ou le tarif. Les impositions dont la loi détermine le taux ou une part locale d'assiette – comme la CVAE par exemple – ne seraient plus considérées comme des ressources propres des collectivités.

Enfin, le rappel de l'action du maire comme agent de l'État à l'article 72 renforce la demande de l'AMF de modification de l'article 72-2 visant à compenser intégralement les missions qui sont transférées à ce titre.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW25335

Rencontre AMF : inquiétudes des élus sur le logement et l'habitat

Élus, parlementaires et représentants de l'État étaient réunis, le 12 avril 2018, à l'AMF, pour débattre des politiques locales de l'habitat à la veille du débat de l'examen au Parlement du projet de loi « évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » (Elan). La volonté gouvernementale de « construire mieux, plus vite et moins cher » est une ambition partagée, comme l'ont indiqué, Pierre Ducoat, maire de Cestas (33) et Olivier Pavy, maire de Salbris (41), en ouverture de la rencontre, tout en précisant les attentes des élus. Afin de faciliter l'acte de construire, le projet de loi Elan entend mettre en place deux nouveaux outils à l'échelle intercommunale : le projet partenarial d'aménagement (PPA) et la grande opération d'urbanisme (GOU). En l'état actuel du texte, la délivrance des permis de construire ne relèverait plus de la compétence du maire mais du président de l'EPCI. Et, sur ce premier point, les élus n'ont pas caché leur inquiétude. Audrey Linkenheld, conseillère municipale en charge de l'habitat à Lille, a notamment déclaré que « si l'instruction des permis de construire peut être faite au niveau de l'intercommunalité (pour l'ingénierie), la



signature doit rester entre les mains du maire. » Abordant par la suite la problématique de l'avis des architectes des bâtiments de France (ABF), les élus ont souligné son importance en tant que gage de qualité et de préservation environnementale et patrimoniale, par exemple sur des opérations de réhabilitation d'habitat indigne. Frédéric Rolin, professeur de droit à l'université Paris-Sud-Saclay, est revenu, en fin de matinée, sur la philosophie du projet de loi, indiquant qu'il représentait une « politique de petits pas » manquant d'ambition et de structure.

Dernier sujet abordé, le secteur du logement social, qui fait l'objet d'une restructuration assez forte depuis le vote de la Loi de finances pour 2018. La réduction du loyer de solidarité (RLS) entraîne déjà des conséquences. De nombreux projets de réhabilitation ou de constructions neuves connaissent des difficultés. Marc Petit, maire de Firminy (42), commune de 18 000 habitants, a dénoncé ce nouvel état de fait, fort inquiétant, notamment pour les terri-

toires les plus fragiles. Le projet de loi Elan vient encadrer la réforme du secteur (regroupement des offices par seuil de 15 000 logements) mais de manière insuffisante, pour nombre d'acteurs, dont Olivier Carré, le maire d'Orléans (45). Selon lui « La réforme du logement social doit être une réforme systémique, une réforme de fond. Les débats à venir au Parlement devraient aller plus loin », faute de quoi le logement social traversera dans trois à quatre ans, une grave crise... au détriment de ses occupants.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW25319

Les prochaines Rencontres AMF

L'AMF organise dans ses locaux le 15 mai une Rencontre sur les finances intercommunales autour de trois thématiques : la fiscalité locale, les dotations et la péréquation, dans un contexte financier contraignant pour les EPCI. La rencontre du 30 mai, portera quant à elle sur les données des communes et des EPCI à l'heure de la mise en œuvre prochaine du règlement européen pour la protection des données personnelles et des dispositions de la loi du 7 octobre 2016 *Pour une République numérique* sur l'open data. www.amf.asso.fr/réf. BW25232

Le ministre de l'Éducation, invité par l'AMF

« Rentrée scolaire 2018 : comment mieux adapter l'école aux spécificités des territoires ? » tel était le thème de la rencontre de l'AMF du jeudi 5 avril 2018. L'enjeu de cette rencontre était de faire le point sur les rythmes scolaires, le futur « plan Mercredi », et les modalités d'application des cartes scolaires aux territoires.

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, en ouverture de la rencontre a indiqué que « près de 80 % des communes avaient choisi de revenir aux 4 jours ».

Sylvine Thomassin, maire de Bondy (93) et Agnès Le Brun, maire de Morlaix (29), co-animatrices des débats, n'ont pas manqué de

rappeler le travail de fond mené par l'AMF sur l'accompagnement des collectivités tout en rappelant la nécessité de s'adapter aux différentes organisations locales. La place prépondérante des conseils d'école a été beaucoup abordée, notamment sur sa gouvernance. Enfin, concernant le « Plan mercredi », le ministère de l'Éducation nationale n'a pas encore dévoilé la totalité des mesures. Ce plan devrait toutefois prendre en compte les projets éducatifs de territoire. La question de l'accompagnement financier de la CNAF reste toujours en suspens.

Retrouvez la vidéo de la Rencontre sur www.amf.asso.fr/réf. BW25232

Protection des données : obligations et opportunités

Le RGPD est un règlement européen, publié en 2016, après quatre ans de négociations intenses.

Il instaure, sur l'ensemble de l'espace européen, une responsabilisation accrue de tous les acteurs sur la protection des données. À ce titre, les collectivités territoriales et leurs groupements, producteurs par exemple de nombreux fichiers nécessaires à la gestion des services rendus à la population, se doivent d'être exemplaires. Il s'appuie sur les grands principes de la loi « Informatique et libertés » qui sont déjà en vigueur depuis 1978, il renforce le droit des personnes et la responsabilisation des producteurs de données et oblige les organismes publics (donc les collectivités territoriales et leurs groupements) à disposer, en propre ou de façon mutualisée, d'un « délégué à la protection des données » (DPD ou DPO en anglais). L'AMF organisera une rencontre sur les enjeux des données des communes et EPCI le 30 mai 2018. Voir www.amf.asso.fr/réf.BW25349

Alimentation locale

Le projet de loi « alimentation » est actuellement examiné par l'Assemblée Nationale. L'AMF est particulièrement attentive à la mesure qui organise la proportion de produits biologiques devant être servis dans les cantines à l'horizon 2022. Selon le texte voté le 20 avril 2018 par la commission des Affaires économiques, les repas servis dans les cantines devront comprendre au moins 50% de produits bio, provenant de circuits courts ou autre label environnemental (20% minimum en bio).

L'AMF a proposé, lors des auditions parlementaires et par le biais d'amendements, de passer d'une obligation de résultat, trop normative, inadaptée à la diversité des territoires et source de contentieux, à une obligation de moyens, défendant le fait que les élus locaux sont soucieux d'offrir une alimentation locale de qualité mais que leur action est contrainte par les règles de la commande publique. Le texte sera examiné en séance publique le 22 mai.

Scolarisation

Lors des Assises de l'école maternelle de mars 2018, le président de la République a annoncé vouloir rendre obligatoire l'école dès trois ans. L'AMF est favorable à cette mesure, sous réserve que cette décision de l'État n'entraîne aucun surcoût pour les communes et que les postes d'enseignants nécessaires soient créés. L'AMF a décidé de saisir Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale pour travailler conjointement à la préparation de l'entrée en vigueur de cette décision en septembre 2019.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW25257

Centres-villes et centres-bourgs à revitaliser



La proposition de loi « Pacte national pour la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs » a été présentée par les sénateurs Rémy Pointereau et Martial Bourquin le 19 avril dernier. François Baroin, président de l'AMF, et Vanik Berberian, président de l'AMRF, ont participé à la présentation publique de ce texte et ont souligné l'importance de prendre en compte la problématique du centre-ville et des bourgs ruraux de toutes les communes de France. Le sujet de la revitalisation doit en effet être appréhendé de manière globale et ce « pacte national pour la revitalisation » proposé par le Sénat vise à réarmer les communes et leurs groupements en ingénierie, soutenir les activités économiques, améliorer la régulation des implantations commerciales, intégrer l'urbanisme commercial dans les documents d'urbanisme, proposer des mesures fiscales, alléger le poids des normes, offrir la possibilité de mettre en place des moratoires locaux, et permettre aux élus locaux de s'opposer au départ des services publics en périphérie. L'AMF et l'AMRF soutiendront ce texte qui devrait être inscrit à l'ordre du jour du Sénat le 13 juin prochain. Voir www.amf.asso.fr/réf.BW25328

Fête de l'Europe

La 13^e édition de la Fête de l'Europe s'est tenue la semaine du 7 au 13 mai 2018. Pour la première fois, une dimension nationale a été donnée à l'évènement avec la tenue d'une conférence, le 12 mai à l'Hôtel de Ville de Paris, en présence de Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission européenne, et d'Anne Hidalgo, maire de Paris.

La citoyenneté européenne a été au centre des débats, notamment en vue des prochaines élections européennes qui auront lieu au printemps 2019. Lors du dialogue citoyen sur le futur de l'Europe clôturant l'après-midi de conférence, la *Charte des maires et élus de France pour la citoyenneté européenne*, signée déjà par une cinquantaine de collectivités, a été remise au premier vice-président Frans Timmermans.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr

ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES

CONVENTION AMF / FEPL



Le jeudi 5 avril dernier, François Baroin président de l'AMF, et Jean-Marie Sermier, président de la Fédération des entreprises publiques locales (EPL), ont signé une convention de partenariat. Les premiers actionnaires des différents EPL sont en effet les communes, également le

plus souvent à l'origine de la création de ces structures. Les principaux axes de cette collaboration sont le renforcement de la connaissance des EPL par les élus locaux, le partage des objectifs en matière de maîtrise et de pilotage des politiques locales quant au développement économique, au logement et à l'aménagement, la collaboration concernant la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs notamment. Sur ce sujet, l'AMF et la Fédération des EPL souhaitent la mise en place d'un observatoire national de la revitalisation des centres-villes, piloté et financé par l'État. **CONTACT** www.lesepl.fr

CULTURE

LIRE ET FAIRE LIRE



Les communes et intercommunalités qui le souhaitent ont jusqu'au 30 juin pour déposer leur candidature pour le label « Ma commune/mon interco aime lire et faire lire ». Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de la lecture, pour une durée de deux ans. Les communes dans lesquelles interviennent des bénévoles « Lire et faire lire » peuvent être candidates, ainsi que les intercommunalités lorsque les compétences petite enfance, enfance, jeunesse, lien intergénérationnel ou culture leur ont été transférées. Depuis sa création en 2016, 40 communes ont reçu le label, témoignant de l'engagement réel des communes et intercommunalités pour la (re)découverte du plaisir de la lecture.

CONTACT www.lireetafairelire.org

SENSIBILISATION

HÉMOCHROMATOSE

L'hémochromatose est une maladie grave correspondant à une surcharge de fer dans l'orga-

nisme. À terme, elle altère le fonctionnement des organes vitaux, jusqu'à provoquer l'invalidité, voire, si elle n'est pas détectée et traitée à temps, c'est-à-dire entre 20 et 35 ans, un décès précoce (moins de 3 000 cas par an). L'association Hémochromatose France, reconnue d'intérêt général et présidée par le professeur Henri Michel, organise du 4 au 9 juin 2018 la 15^e semaine de sensibilisation à cette maladie pernicieuse et héréditaire afin d'orienter la population vers le dépistage.

CONTACT www.hemochromatose.fr

PATRIMOINE

ARC NUCLÉART



dossier présentant une œuvre ou un bien culturel en bois, appartenant à la commune. Les biens sélectionnés par un jury composé de membres d'Arc-Nucléart et de l'AMF feront

l'objet d'une rénovation au CEA. Depuis 2002, 71 œuvres ont été prises en charge et restaurées pour la mise en valeur du patrimoine culturel, civil et religieux des communes françaises. Tous les biens en bois polychromés ou non et dont l'état nécessite une rénovation sont éligibles.

CONTACT www.arc-nucleart.fr

COMMERCE

FÊTE DES MARCHÉS



Du 11 au 27 mai, la fête internationale des marchés propose de valoriser et célébrer dans nos communes les marchés et ainsi les faire découvrir comme des lieux d'échange.

L'association

organisatrice J'aime mon marché (un relais par ville) propose un kit de communication pour habiller le marché aux couleurs de la fête et relaie les actions au niveau national. Grands jeux, dégustations, démonstrations, cours de cuisine, tombola, concerts... Une manière originale de mettre en valeur le savoir-faire des territoires.

CONTACT <http://jaimemonmarche.com>

LOISIRS

SENTEZ-VOUS SPORT

Organisée depuis 2010 par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), la semaine nationale « Sentez-vous sport » aura lieu cette année du 23 au 30 septembre. Pendant cette opération, le CNOSF propose de mettre en avant le sport et les habitudes de vie saines. C'est l'occasion de découvrir certains sports, d'assister à des démonstrations et surtout de participer à des activités physiques et sportives. Ceux qui le souhaitent peuvent prendre part aux événements organisés sur tout le territoire, dans les écoles, les entreprises, les collectivités locales... En 2016, plus de 8 000 événements ont été ainsi labellisés. Ils présentent à tous les bienfaits de la pratique d'une activité sportive régulière.

CONTACT <http://cnosf.franceolympique.com>

DOTATIONS DE L'ÉTAT

La carte de la DGF commune par commune

Pour bien des élus, les chiffres des dotations de l'État publiés au début du mois d'avril fragilisent les équilibres des budgets locaux.

Si le montant global de la DGF (dotation globale de fonctionnement) est en légère augmentation (d'environ 65 millions d'euros), la répartition des dotations a été profondément modifiée, et presque la moitié des communes – environ 16 000 – voient leur DGF diminuer. Parfois de beaucoup : presque une centaine de communes perdent la totalité de leur DGF, et plus de 850 d'entre elles en perdent plus de 25 %.

Maire info a réalisé, en exclusivité, une carte de l'évolution des dotations en France métropolitaine, permettant de visualiser, commune par commune, qui gagne et qui perd, ainsi que les différentes composantes de la DGF. Cette carte a été réalisée en compilant les données fournies par la DGCL (Direction générale des collectivités locales) pour 2017 et 2018.

Rappelons que la DGF des communes se compose de plusieurs dotations : une dotation forfaitaire et, pour certaines communes, des dotations de péréquation : DSU (dotation de solidarité urbaine), DNP (dotation nationale de péréquation) et DSR (dotation de solidarité rurale), elle-même faite de trois composantes : bourg-centre, péréquation et cible.

Ces baisses de dotation ne surprennent pas les élus de l'AMF, qui en avaient pointé le risque depuis plusieurs mois. La baisse de la dotation forfaitaire s'explique par un transfert.

Comme tous les ans, la dotation forfaitaire est écartée pour financer notamment la montée en charge de la péréquation au sein de la DGF. Mais pour autant, on l'a vu, des diminutions parfois très fortes de dotations de péréquation sont constatées dans de nombreuses communes, notamment sur la DSR et la DNP. C'est une conséquence de la recomposition de la carte intercommunale, qui a entraîné des changements, à la hausse ou à la baisse, de la valeur du potentiel financier des communes en 2018. Pour les communes concernées par la hausse de leur potentiel, ces changements produisent de fortes baisses des dotations de péréquation, voire une sortie complète de l'éligibilité à la péréquation.

Il n'est prévu, à ce jour, aucun dispositif pour atténuer ces effets de la recomposition intercommunale, qui s'avèrent particulièrement négatifs, sur le plan financier, pour des milliers de communes.

Extrait de l'article de *Maire info* du 12 avril.

Retrouver la carte sur le site Internet de l'AMF www.amf.asso.fr/ réf. BW25311

TAXE DE SÉJOUR DÉLIBÉRATION AVANT LE 1^{ER} OCTOBRE 2018

La collecte de la taxe de séjour « au réel » par les plateformes de mise en location d'hébergements touristiques entre particuliers (type Airbnb) sera obligatoire à compter de 2019. Elle se fera désormais sur la base d'un tarif proportionnel entre 1 % et 5 % du coût par personne de la nuitée. Les mineurs restent exonérés. Cependant, ce tarif ne doit pas dépasser le tarif le plus élevé adopté par la commune ou l'EPCI ni dépasser 2,30 € qui est le tarif maximal applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Cette modification oblige les communes et les EPCI ayant institué la taxe de séjour « au réel » à prendre une nouvelle délibération avant le 1^{er} octobre 2018.

Par ailleurs, le tarif maximal applicable aux emplacements dans les aires de camping-car et dans les parcs de stationnement touristiques passe de 0,80 € à 0,60 €. Les collectivités ayant adopté pour ces hébergements un tarif de taxe de séjour « au réel » ou de taxe de séjour forfaitaire supérieur à 0,60 € sont obli-

gées de modifier leur délibération avant le 1^{er} octobre 2018. Voir www.amf.asso.fr

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MODIFICATION

Le régime fiscal des indemnités de fonction a été modifié par la loi de finances pour 2017.

Le montant total des indemnités de fonction, déclaré par les communes, EPCI et métropoles, figure donc sur la déclaration de revenus 2017 des élus locaux. Or ceux-ci bénéficient toujours d'un abattement spécifique, intitulé allocation pour frais d'emploi (et auparavant fraction représentative de frais d'emploi), qu'il leur appartient de déduire eux-mêmes du montant pré-rempli. Sans cette correction indispensable, la totalité du montant de leurs indemnités sera soumise à l'impôt sur le revenu, au même titre que les traitements, salaires et pensions. Une note de l'AMF indique aux élus locaux les modalités pour corriger le montant des indemnités de fonction qui aura été inscrit sur leur déclaration de revenus 2017.

Voir www.amf.asso.fr/ réf. BW25314

CNDS : subventions 2018

Les subventions du Centre national pour le développement du sport (CNDS) pour les équipements sportifs au titre de l'année 2018 sont désormais connues. Une note du ministère des Sports, accompagnant le dossier de subvention à remplir, précise les projets d'équipements structurants et innovants pouvant être financés et qui devront répondre à deux conditions cumulatives : le type d'équipements particuliers (piscines, salles multisports, etc.) et leur situation en territoires carencés (QPV, territoires ruraux, autres territoires en difficultés).

Voir www.amf.asso.fr/ réf. CW25239

Prévention des conduites à risque

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) vient de lancer un nouvel appel à projets visant à favoriser la construction d'un projet politique local de prévention, pour « changer la donne » en matière de consommations à risque par les jeunes d'alcool, de cannabis et de tabac. Les collectivités locales, et en particulier les municipalités, sont appelées à s'engager sur ce sujet. Le dossier de l'appel à projet est ouvert jusqu'au 18 mai 2018 et comporte la notice explicative. Voir www.amf.asso.fr/ réf. BW25278

Foot : droits de retransmission TV

La Coupe du monde de football se déroulera du 14 juin au 15 juillet 2018 en Russie. Les communes qui le souhaitent sont autorisées à organiser la retransmission des matchs, à titre gratuit, sous certaines conditions. Il en sera de même pour les associations et les clubs sportifs ayant un projet à caractère non commercial de retransmission publique de matchs. Pour toute demande de retransmission, il convient de se rapprocher de beIN SPORTS, titulaire des droits avec TF1. Voir www.beinsports.com et www.tf1.fr

Les déplacements des élus

François Baroin, président de l'AMF, a rencontré les présidents des associations départementales des maires de la région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le 16 avril 2018 à Marseille, à l'occasion de la première Convention des maires organisée par le président de la région, Renaud Muselier.

Le 19 avril, **Rachel Paillard**, maire de Bouzy (51) et vice-présidente de l'AMF, a participé aux travaux de l'Assemblée générale des maires de l'Orne consacrés au dynamisme de la ruralité. En tant que rapporteure de la commission des Territoires ruraux de l'AMF, elle a rappelé les difficultés rencontrées par les élus qui sentent parfois des vents contraires à leur action pour les territoires. S'adressant à Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, présente sur place, elle a signalé la nécessité de retrouver une relation de confiance avec les pouvoirs publics.

Philippe Laurent, maire de Sceaux, secrétaire général de l'AMF, a représenté le Bureau de l'AMF lors de l'Assemblée générale des maires de Maine-et-Loire le 21 avril dernier.

Il a rappelé les dossiers prioritaires de l'AMF et fait un point sur les finances locales, tout particulièrement sur les dotations.

Il a assuré les participants de la mobilisation des instances de l'AMF pour la défense et la promotion du « fait communal », comme l'a fait également Gérard Larcher, président du Sénat.

Le 26 avril lors du Carrefour des collectivités territoriales de la Corrèze, **Philippe Laurent**, accompagné d'Éric Verlhac, directeur général de l'AMF, a souligné le rôle essentiel de la commune et des élus locaux. Il a également assuré les participants de la mobilisation sans faille de l'AMF pour la défense et la promotion du « fait communal ».

L'AMF à vos côtés

Lors du 7^e Carrefour des collectivités territoriales de la Corrèze le 27 avril, **Assane Fall**, conseiller technique au département Finances de l'AMF est intervenu à l'occasion de l'atelier « Quelle autonomie financière sans taxe d'habitation ? » ; **Sophie Lasseron** a animé le stand de l'AMF.

Pauline Tivelet, chargée de mission Europe et international a participé à l'élaboration de l'atelier sur la citoyenneté européenne qui s'est tenu lors du Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de la Loire le 27 avril dernier.

Le site de l'AMF fait peau neuve



Pour améliorer sans cesse la lisibilité et l'accès à l'information, le site internet de l'AMF www.amf.asso.fr a été totalement repensé. Cette nouvelle version, plus ergonomique et moderne comporte des nouveautés majeures, telles qu'une page dédiée aux « Rencontres de l'AMF » avec la possibilité de suivre la diffusion en direct des événements, des espaces « Élus » ou « Associations départementales de maires » complètement revus pour proposer à chaque visiteur une expérience de navigation personnalisée, ainsi qu'un nouvel espace dédié exclusivement à la presse.

AGENDA DE L'AMF

- 22 mai
Commission des finances et de la fiscalité locales
- 30 mai
Rencontre AMF sur les données des communes et des EPCI
- 31 mai
Comité directeur de l'AMF
- 20 juin
Commission Développement économique, Commerce, Tourisme
- 4 juillet
Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

- 31 mai
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Nord
- 1^{er} juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de l'Ille-et-Vilaine
- Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Cantal
- 8 juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Vienne
- 9 juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Charente
- 12 juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires des Deux-Sèvres
- 14 juin
 - Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Charente-maritime
 - Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Bas-Rhin
- 15 juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Loire-Atlantique
- 23 juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Cher

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 357 DE MAI 2018

- Politiques :** Radicalisation : les maires s'investissent dans la prévention
- Dossier :** renforcer les liens entre villes et hôpital
- Pratique :** l'imposition des indemnités de fonction perçues en 2017
- Juridique :** l'obligation de scolarisation des enfants

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 357 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; GP Photography/Adobe stock.com, p. 1 ; © Roland Bourguet p. 2 ;



L'AMF sur Twitter
@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf
17 700 abonnés